

certifié conforme à l'original

873958

SA HOCHE AUDIT

SA au capital de 225 030 euros
Siège social : 4, avenue Hoche 75008 PARIS
RCS PARIS B : 309 566 537

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2007**

18 MAI 2007

N° DE DÉPOT 64114

L'an deux mil sept
le vingt quatre avril à 11 heures,

les actionnaires de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en nom personnel que comme mandataire.

Monsieur William NAHUM préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Le président de l'assemblée, acceptant ces fonctions, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Jean-Pierre GRAMET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Daniel ANGE, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 45 006 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires.
- la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal.
- la feuille de présence.
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2006.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- le rapport de gestion du conseil d'administration.
- les rapports du commissaire aux comptes.
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[Signature]

Puis, Monsieur le président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement des mandats de deux administrateurs
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Agrément de nouveaux actionnaires
- Démission de deux administrateurs et de leurs fonctions respectives de président directeur général et directeur général
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Pouvoirs à donner en vue des formalités

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports du Commissaire aux Comptes et des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la façon suivante :

Bénéfice :	278 600 €
Report à nouveau :	263 626 €

Total	542 226 €
Réserve légale :	2 503 €
Dividendes :	450 000 €
Report à nouveau :	89 723 €

Les dividendes sont distribuables à compter du 2 mai 2007 et seront attribués aux actionnaires existants à cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer comme nouveaux actionnaires, conformément à l'article 11 alinea 8 des statuts :

La société NOVEUS
Madame Marie-José LADOUBART
Madame Isabelle RICARD
Monsieur Alain JUTIER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur William NAHUM et de Monsieur Jean-Pierre GRAMET de leurs mandats d'administrateurs et de leurs fonctions respectives de président directeur général et directeur général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

f w

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Mademoiselle Florence PIGNY demeurant au 197, rue de Paris – 91120 Palaiseau, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de : Laurence ZERMATI et Dominique JUTIER sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

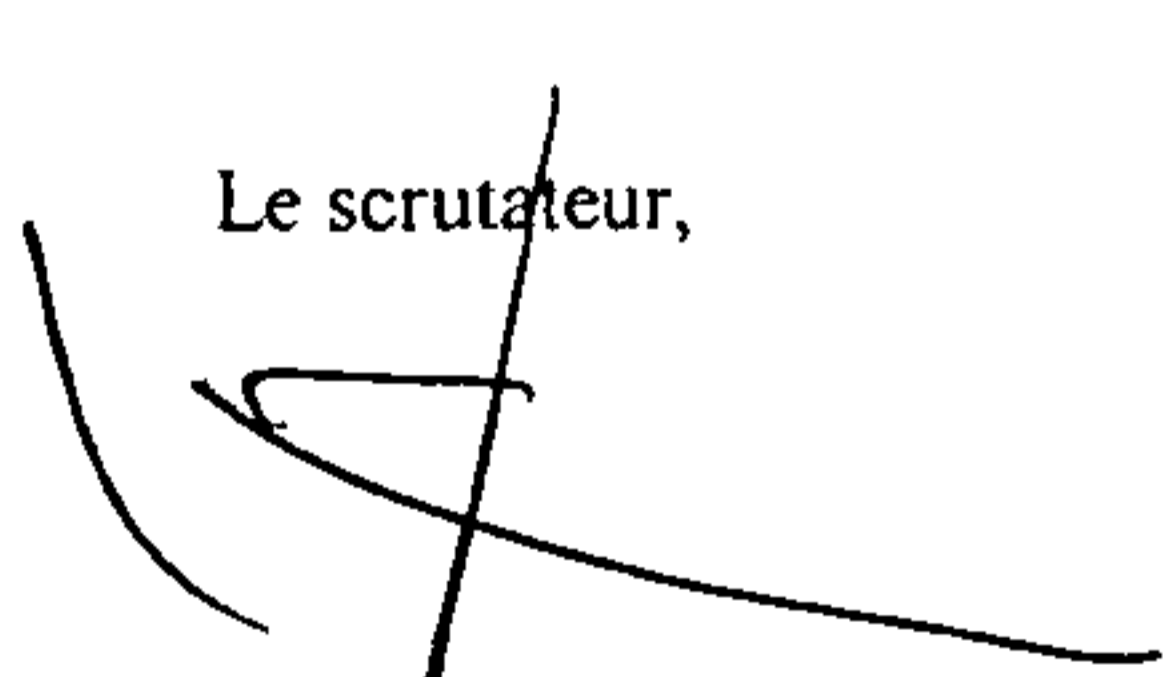
HUITIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Daniel ANGE, commissaire aux comptes titulaire et de la société INTECO, commissaire aux comptes suppléant étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

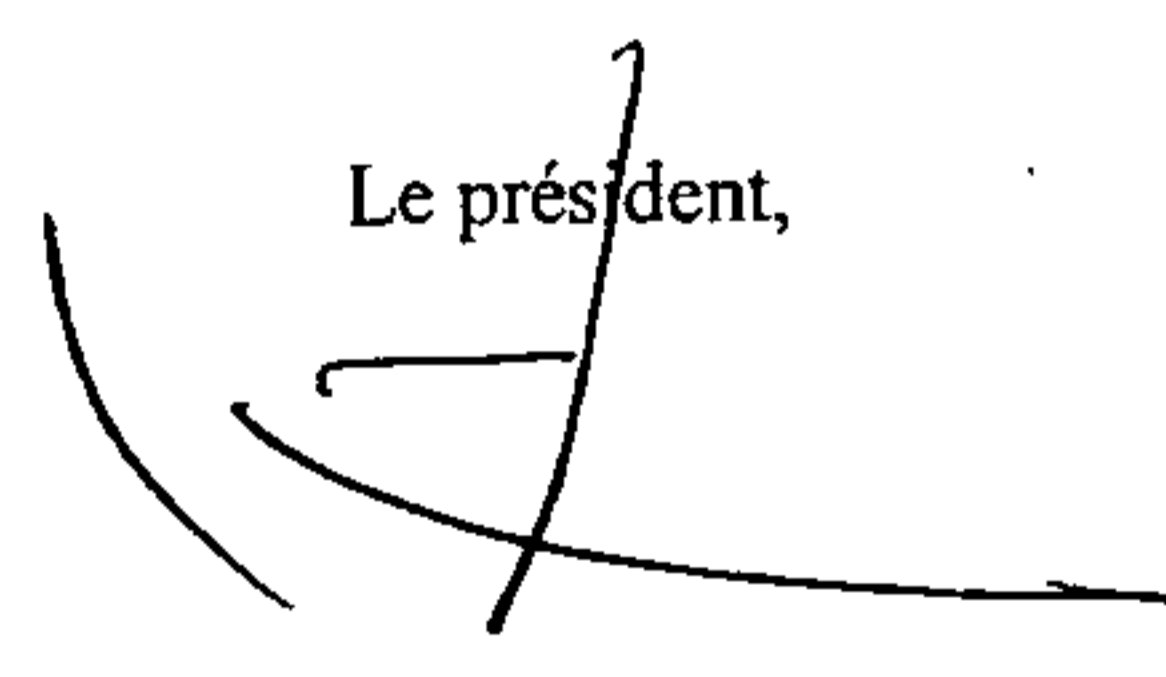
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

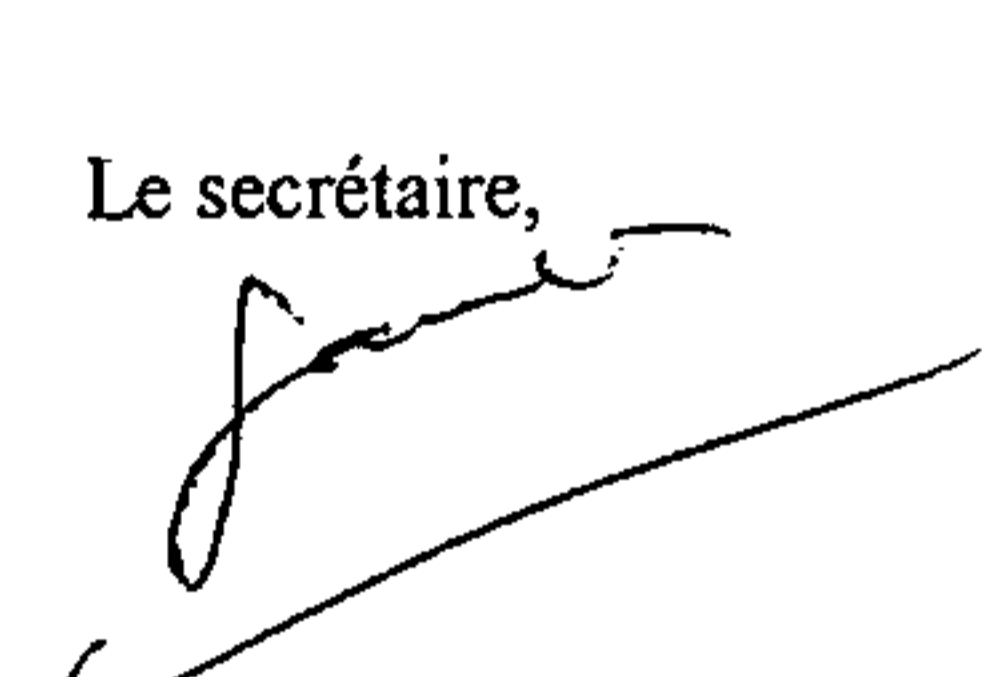
Le scrutateur,



Le président,



Le secrétaire,



certifié conforme
à l'original

SA HOICHE AUDIT

SA au capital de 225 030 euros
Siège social : 4, avenue Hoche 75008 PARIS
RCS PARIS B : 309 566 537

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2007

L'an deux mil sept
le vingt quatre avril à 16 heures,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nominations suite à la démission du mandat du président directeur général et du directeur général.

Sont présents :

- Madame Laurence ZERMATI, administrateur
- Madame Florence PIGNY, administrateur
- Monsieur Dominique JUTIER, administrateur

Le Conseil réunit la totalité des administrateurs et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Nomination du président directeur général

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur William NAHUM de son mandat de président directeur général ce jour et décide de nommer Madame Laurence ZERMATI pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Madame Laurence ZERMATI, présente, déclare accepter ces fonctions.

Nomination de deux directeurs généraux

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre GRAMET de son mandat de directeur général ce jour et décide de nommer Madame Florence PIGNY et Monsieur Dominique JUTIER pour la durée de leurs mandats d'administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.

12